



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BONDY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

RAPPORT N° 29.04.26-01

### DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin d'assurer une gestion plus réactive et fluide du CCAS, il est proposé de mettre en place des délégations de pouvoir au profit du Président et Vice-Président, conformément aux articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles et à la délibération n°16.04.26-01 du conseil d'administration du 16 avril 2026 relative à l'élection du Vice-Président.

Ces délégations visent à :

- Faciliter la gestion quotidienne de l'établissement ;
- Accélérer la prise de décision ;
- Permettre une réponse rapide aux situations urgentes.

Il est proposé de déléguer au Président et au Vice-Président les pouvoirs suivants :

- Attributions des prestations dans des conditions définies par le Conseil d'administration,
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services passés selon la procédure adaptée en raison montant et du Code des Marchés Publics,
- Conclusion et révision des contrats de louages ou de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Conclusion des contrats d'assurance,
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale,
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du Centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Conseil d'administration,
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections du domicile mentionnées à l'article L.264-2 du code de l'action Sociale et de Familles

Il est donc demandé au Conseil d'Administration :

**D'APPROUVER** la délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président, dans les matières énumérées ci-dessus.

POUR AVIS CONFORME  
LE PRÉSIDENT DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE